

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du 27 mars 2012 – 19h30

Etaient absentes : Samia REY et Jacqueline RICHARD

1/ Approbation du Compte de Gestion de la Commune et de son Compte Administratif 2011

Mme Monique FAURE, Maire, soumet au conseil municipal le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2011, transmis par M. CHAILLET Mickaël, receveur municipal, Celui-ci se trouve en concordance avec notre compte administratif, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	442 764.94 €
	DEPENSES	362 183.47 €
	EXCEDENT	80 581.47 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	458 536.41 €
	DEPENSES	584 552.20 €
	DEFICIT	-126 015.79 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2010	Part affectée à l'investissement 2011	Résultat de l'exercice 2011	résultat de clôture 2011
Investissement	-108 414.15 €		-126 015.79 €	-234 429.94 €
Fonctionnement	143 027.78 €	-108 414.15 €	80 581.47 €	115 195.10 €
TOTAL	34 613.63€	-108 414.15€	-45 434.32€	119 234.84€

Après lecture et délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2011 établi par M. le receveur municipal ainsi que le compte administratif.

2/ Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 à l'investissement 2012

Constatant que le CA 2011 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 115 195.10€, le Conseil municipal décide d'affecter 115 195.10€ en recette d'investissement à l'article 1068.

3/ Approbation du Budget Primitif Commune 2012

Le budget prévisionnel pour 2012 est équilibré et approuvé comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 455 150.88 €

Dépenses et recettes d'Investissement : 568 865.94 €

4/ Taux d'imposition 2012

Le conseil municipal, dans le cadre du vote du budget primitif 2011, fixe les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	12. 40 %
Foncier bâti	17. 50 %
Foncier non bâti	41. 80 %

5/ Demande de prêt 150 000€ pour financer les investissements 2012

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le prochain projet d'investissement, pour lequel il est nécessaire de contracter un emprunt pour son financement, à savoir : l'enfouissement des réseaux secs au quartier Le Port, Le projet est porté par le SEDI 38 (Syndicat Electricité de l'Isère) et la Participation Commune s'élève à 89 000€ (*réseaux électriques : 64 000€ / Réseau France Télécom : 25 000€*). Par la suite, se rajoutera à la charge de la Commune, l'installation du réseau d'Eau Pluviale et l'Eclairage Public. (Travaux coordonnés avec la Régie des Eaux de Vinay) et enfin la remise en état de la chaussée suivra à ces travaux. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de retenir l'offre du Crédit Agricoles Centre Est : 150 000€, au taux de 3.98%, sur une durée de 7 ans, fréquence annuelle pour une 1^{ère} échéance en 2013.

6/ Convention avec la centrale Hydroélectrique de Rovon-StGervais

Madame le Maire présente le courrier de M. VALLET, gérant de la Centrale. Dans le cadre du renouvellement des concessions concernant le passage de la conduite forcée de la centrale sur les parcelles Communales, le Conseil municipal, après délibération, accorde le renouvellement de la concession ONF (pour les parcelles gérées par l'ONF), renouvelle l'autorisation de passage de la conduite (sur les parcelles non gérées par l'ONF) et autorise Mme le Maire à signer les documents.